

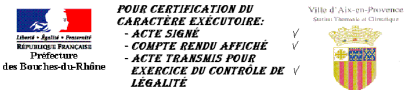


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-361**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1137561-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES RENTRÉE ÉTUDIANTE
OCTOBRE2018**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES RENTRÉE ÉTUDIANTE
OCTOBRE2018
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence organise la troisième édition du concert d'accueil des étudiants aixois sur le cours Mirabeau.

En effet, Aix-en-Provence compte 36 000 étudiants sur les 74 000 étudiants d'Aix-Marseille-Université la hissant au deuxième rang des universités françaises. Avec une attractivité croissante, elle progresse dans les classements internationaux et se positionne 133ème au classement mondial de Shanghai 2015 sur 500 universités.

Ce troisième temps fort célébrant la prochaine rentrée étudiante et universitaire est un événement musical dénommé « AIX STUDENTS FEST ». Pour sa mise en œuvre, ce dernier s'appuie sur des opérateurs de terrain et des associations étudiantes, à travers une programmation musicale et créative qui aura lieu le samedi 20 octobre 2018 de 20 h 30 à 1 h 00.

Il sera animé par quatre opérateurs associatifs de notre territoire :

- l'association L'ART SCENE, porteuse de projet et coordinatrice de l'événement. L'association propose la promotion de deux groupes connus localement, suivant la disponibilité des artistes.

- l'association KADIVERS, propose un « LIVE PAINTING » avec un artiste reconnu,

- l'association DELTA FRANCE propose la promotion du gagnant des DJ nationaux des tremplins DJ. Elle met en place une communication avec une portée sponsorisée de l'événement sur tous leurs réseaux sociaux et autres supports.

- l'association SORTIE D'AMPHI, propose la communication et la promotion de l'événement par une présence du bus de l'association sur les campus de la faculté (selon un calendrier établi et conventionné avec AIX MARSEILLE UNIVERSITE)

Dans le cadre de la participation des quatre associations telles que mentionnées ci-dessus, nous vous proposons d'adopter un financement pour un montant total de **12 600 € Douze mille six cents euros : projet AIX STUDENTS FEST, rentrée étudiante 2018 – 2019.**

Les dossiers de demandes de subventions ont été présentés et validés le 27 juin 2018.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations de la programmation AIX STUDENTS FEST 2018-2019 détaillées dans le tableau présenté ci-dessous.

- **DIRE** que la dépense de **12 600 €** sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Principal 2018 et affectés au compte **1830 23-6748-922**, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-361 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES RENTRÉE
ÉTUDIANTE OCTOBRE2018

-

Présents et représentés	:	53
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DOTATIONS VIE ETUDIANTE
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018**

Tiers	Association	Objet de l'Association	DOTATIONS 2016	DOTATIONS 2017	PROPOSITION DOTATIONS 2018
		Subvention Exceptionnelle Vie Etudiante – Ligne N° 1830			
107736	L'ART SCENE	Coordinatrice du projet AIX STUDIENTS FEST	0 €	0 €	8 200 €
69353	KADIVERS	Live painting avec un artiste reconnu	0 €	0 €	2 000 €
105382	SORTIE D'AMPHI	Communication et promotion de l'événement AIX STUDIENTS FEST	0 €	0 €	1 500 €
107735	DELTA FRANCE	Promotion du gagnant des DJ nationaux	0 €	0 €	900 €
	TOTAL		0,00 €	0,00 €	12 600,00 €